

L'art de se confesser

par H.-Ch. Chéry O.P.

CES lignes ne s'adressent pas aux « grands pécheurs » qui viennent se décharger auprès du Christ d'un lourd fardeau. Et pas même aux catholiques de l'unique confession pascale. Mais peut-être pourront-elles offrir quelque utilité aux personnes qui ont « l'habitude » de la confession, hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle.

« L'habitude » : mot sans couleur s'il désigne simplement une louable régularité ; mot tristement gris s'il désigne une routine. Et malheureusement, chacun sait qu'une louable régularité dégénère facilement en routine. La plupart des pénitents se désolent sur la misérable banalité de leurs confessions, sur le peu de fruit qu'ils en retirent, et même parfois sur le peu d'intérêt de l'exhortation que le confesseur leur adresse quand ils viennent le trouver. Plusieurs en prennent le dégoût, ne se confessent plus que par coutume, ou, finalement, arrivent à espacer leurs recours au sacrement de pénitence d'une manière qui est préjudiciable à leur progrès spirituel.

Ce dégoût et ses conséquences ne viennent-ils pas de ce qu'ils ne savent pas se confesser ? Il y a une manière, un « art », qui ferait de cet exercice régulier un sérieux moyen de sanctification. En écrivant ces lignes, nous avons songé particulièrement à cette nombreuse jeunesse – jeunesse d'action catholique, jeunesse des foyers nouveaux –, qui cherche à vivre un christianisme vrai, dans un généreux effort de sincérité. Point encore « habituée », elle souffre de toute menace de sclérose, elle a horreur des routines et rejette les formalités. Elle a raison. Mais il faut qu'elle sache que le formalisme s'introduit par la faute des « usagers », si j'ose dire, et qu'il dépend d'elle de garder intacte sa vitalité religieuse ou de la laisser s'étioler, faute d'un effort personnel.

Les rites sont porteurs de vie, mais aux seuls vivants.

L'usage de la confession, si elle est bien comprise, peut être un sérieux appui pour le développement de la vie spirituelle.

*
* *

Mais d'abord, puisque nous allons parler de la confession et rien que de la confession, il faut noter soigneusement qu'elle n'est pas tout le sacrement de pénitence, qu'elle n'en est même pas l'élément principal. Celui-ci comporte un regret, un aveu, une

absolution, une réparation. Le sacrement est constitué essentiellement par une absolution effaçant la faute d'un cœur qui se repent. Qu'un pénitent – sur son lit de mort, par exemple – ne puisse exprimer son aveu, le sacrement peut se passer de cet aveu ; il ne peut se passer du regret. Dieu, de son côté, peut se passer du sacrement (en l'absence de tout prêtre qualifié pour le donner) : il ne peut sauver une âme malgré elle, remettre un péché qu'on refuse obstinément de regretter.

Feront bien de s'en souvenir ces personnes pour qui l'essentiel semble être leur accusation. Que le prêtre les exhorte à la contrition, aux moyens à envisager pour ne pas retomber dans leur faute, elles paraissent ne pas le suivre, distraites qu'elles sont, une fois leur accusation faite, par le souci d'énoncer encore tel ou tel péché qui n'est pas d'abord venu sur leurs lèvres. S'il s'agissait d'une faute grave, il serait normal qu'on ne voulût pas se retirer avant de l'avoir exprimée ; mais le plus souvent il s'agit de fautes vénielles. On s'inquiète surtout d'être complet ; il faut s'inquiéter surtout d'être contrit.

Et on en tirera cette conséquence que, dans les quelques instants que l'on consacre d'ordinaire à se préparer immédiatement à sa confession, on fera bien de ne pas tout donner à « l'examen de conscience », mais plus encore d'implorer la grâce de Dieu, pour obtenir un sincère regret de ses fautes, d'exprimer par avance sa contrition, son intention de ne pas retomber.

— I —

A qui vais-je m'adresser pour me confesser ?

Première réponse : à un prêtre. J'emploie à dessein ce terme général pour souligner que l'importance primordiale, dans l'usage du sacrement de pénitence, doit être accordée, non aux qualités de l'homme qui entend la confession, mais à sa qualité de ministre du Christ. Parce que nous manquons de foi, nous nous attachons exagérément à la valeur humaine du confesseur, valeur réelle, objective, ou valeur que lui attribuent notre sympathie et notre confiance. Qu'elle soit à prendre en considération, c'est indéniable, mais à un point de vue qui se situe pour ainsi dire en marge du sacrement. Elle va jouer pour les conseils qui suivront l'accusation et précéderont l'absolution. Mais le sacrement n'est pas constitué par ces conseils ; il peut même s'en passer totalement. L'important est d'avoir affaire au Christ qui détient le pardon, au Christ vivant et agissant dans son Église. Tout prêtre ayant reçu de l'Église les pouvoirs de vous absoudre valablement, agit *in persona Christi*, au nom du Christ. Il ouvre pour votre âme la source du pardon qui est le sang du Christ Rédempteur et il la lave dans ce sang.

Erronée par manque de foi est donc l'attitude de ces pénitents qui diffèrent de se libérer d'un péché grave ou qui retardent indéfiniment une confession qui les sortirait d'un malaise grandissant (en les purifiant des foyers d'infection qui se propagent peu à peu) parce que « leur confesseur » n'est pas là. S'ils avaient la compréhension de ce qu'est le sacrement, souverainement valable dans son œuvre purificatrice indépendamment de la

qualité du prêtre qui l'administre, s'ils comprenaient que le confesseur est avant tout « ministre du Christ », c'est-à-dire oreille du Christ pour entendre l'aveu, sagesse du Christ pour juger, bouche du Christ pour prononcer l'effacement, ils s'attacheraient moins aux apparences humaines et ne différeraient point.

C'est le lieu de dire d'un mot pourquoi je dois avouer mes fautes à un prêtre, au lieu de me contenter d'un aveu directement exprimé à Dieu dans l'intime de mon cœur. C'est parce que je suis membre de l'Église.

Ma faute a offensé Dieu et m'a abîmé moi-même : manquement à l'amour que je dois à mon Créateur et au vertueux amour que je dois porter à cet enfant de Dieu que je suis. Mais elle a aussi porté atteinte à l'Église, au Corps mystique. « Toute âme qui s'élève élève le monde. » Tout chrétien qui déchoit contrarie la perfection de la communauté chrétienne. Le plus obscur des péchés cause une blessure à cet arbre dont je suis un rameau. Que je me détache de l'arbre complètement par le péché mortel ou que je m'en sépare un peu seulement, l'arbre entier souffre. Je relève de l'Église dans ma vitalité, car Dieu a confié pour moi ses grâces à l'Église, corps du Christ. J'en dois donc aussi relever pour sortir de ma faute. Aux premiers siècles, cette responsabilité devant l'Église apparaissait plus manifestement, lorsque l'accusation était publique, faite devant la communauté réunie. Actuellement, la discipline est adoucie, mais c'est toujours devant l'Église que je m'accuse en la personne du prêtre qui m'entend, de l'Église que je reçois la réconciliation par le ministère du prêtre qui m'absout.

Je me confesse donc au prêtre parce qu'il est prêtre. Cela ne m'interdit pas de le choisir humainement capable de me comprendre et de me conseiller. Ne parlons pas ici, puisque ce n'est pas notre objet, de ce qu'on appelle (un peu improprement, peut-être) la « direction ». Même en restant strictement sur le plan de la confession, il vaut sûrement mieux, pour les progrès de l'âme, qu'elle s'adresse habituellement au même confesseur. Au bout de quelque temps (pourvu qu'on ait suivi, dans la manière de s'accuser, les conseils que nous donnerons plus loin), il sait à qui il a affaire. Il connaît vos tendances, vos faiblesses habituelles. Même si vous avez peu de choses à dire, il sait sur quel point il est bon d'insister dans son exhortation. Vous avez dévoilé peu à peu les difficultés dans lesquelles vous vous débattiez, votre situation particulière : il ne risque pas, comme un étranger qui vous comprendrait mal, de vous dérouter par quelque remarque intempestive. A un moment difficile de votre vie, il peut vous arrêter à temps sur une pente dangereuse. Et à tout moment il est à même de vous suggérer les décisions opportunes, de vous tirer de votre torpeur si vous vous laissez endormir.

Comment le choisirez-vous ? Avant tout de sens droit, de jugement sûr. Saint s'il est possible, c'est bien clair, mais un prêtre équilibré et perspicace sera toujours préférable à un autre d'une vie plus fervente mais d'un jugement moins pondéré. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un conseiller, et que, tant vaut la sagesse du conseiller, tant vaut le conseil. Mais il s'agit aussi d'un entraîneur, et vous devez le souhaiter exigeant : un confesseur bonasse, qui se contenterait de vous bercer de paroles lénitives ou de vous renvoyer avec l'absolution et une exhortation générale, risquerait de vous laisser croupir dans votre péché ou vos graves imperfections. C'est pourquoi il faut, au besoin, provoquer le

confesseur à cette exigence bienfaisante et accepter humblement ses invitations à l'effort. Vous vous souviendrez que la première condition à réaliser pour qu'il vous soit utile, c'est que vous lui fassiez confiance. Ayez le meilleur confesseur de la ville : s'il vous est impossible de vous ouvrir à lui franchement, il ne pourra rien pour vous. Vous le choisirez donc tel que vous ne vous sentiez pas paralysé en sa présence et que volontiers vous le considériez comme un père, compréhensif, capable de réaliser votre cas et de s'y intéresser, ouvert aux réalités de la vie, sûr dans ses diagnostics, et d'une bonté ferme dans ses conseils.

Si vous ne le trouvez pas, ne vous désolerez pas pour autant ; allez à un prêtre : il a la grâce d'état, l'Esprit-Saint se servira de lui quand même pour votre meilleur bien, pourvu que vous soyez à l'écoute.

Si vous le trouvez, n'en changez pas facilement. Tout en restant pleinement libre d'un autre choix, ne vous laissez pas démonter par quelques impressions, à plus forte raison par quelques froissements d'amour-propre ou par quelques exigences ; persévérez jusqu'à preuve évidente que vous ne faites aucun progrès à son école, malgré un effort loyal et constant de votre part.

— II —

Me voici auprès du confessionnal, commençant mon examen de conscience. *Quels péchés vais-je accuser ?*

La question se pose, c'est clair. Car je ne saurais prétendre accuser toutes mes fautes. « Le juste pèche sept fois le jour », dit l'Écriture. Moi qui ne suis pas juste, combien de péchés m'échappent chaque jour ? Être complet, faire un total aussi exact que possible : rêve irréalisable – et d'ailleurs inutile. Il faut choisir. Que choisir ?

Évidemment d'abord tous les péchés mortels. Refuser volontairement d'accuser un péché mortel, même si l'on en accuse d'autres d'une égale gravité, serait rendre la confession nulle et sacrilège. Cet acte par lequel nous nous sommes détournés de Dieu, notre fin dernière, en lui disant équivalement et bien consciemment qu'il nous était égal de lui désobéir en une matière grave, pourvu que nous puissions satisfaire l'une ou l'autre de nos tendances désordonnées – comment pourrions-nous rentrer en grâce avec Dieu sans le renier et donc l'avouer ? Nous ne pouvons à la fois être en amitié et en hostilité avec lui.

La difficulté, pour certains, est de savoir quand il y a péché mortel. Théoriquement, chacun le sait : matière grave, pleine advertance, plein consentement. Pratiquement, on se demande souvent : la matière était-elle grave ? Et plus communément encore : ai-je bien consenti ? Sur la première question, il est aisé de se renseigner auprès de son confesseur. Quant à la seconde, du fait qu'on se la pose « en conscience », loyalement, du fait qu'on n'est pas absolument sûr, elle est réglée : il n'y a pas eu plein consentement. Est-ce à dire qu'il ne faut pas accuser ce péché « douteux » ou plutôt « douteusement commis » ?

Certes non ! On peut s'autoriser légitimement du doute pour s'approcher du sacrement d'eucharistie ; en rigueur de termes, on n'est même pas obligé de s'accuser de ce péché ; mais on aurait tort, si l'on veut progresser dans la vie spirituelle, de se réfugier derrière cette non-obligation pour conserver une conscience douteuse. Pratiquement, la règle est bien simple. On ne vous demande pas de dire : je m'accuse d'avoir commis un péché mortel, mais : je m'accuse d'avoir commis tel péché, d'avoir accompli tel acte. Qu'on ajoute, si c'est le cas : je ne sais pas si j'ai pleinement consenti, et tout sera dans l'ordre. Nous serons toujours à temps de répondre selon notre conscience, si le confesseur nous demande : croyez-vous avoir, en agissant ainsi, péché mortellement ?

Que penser de la formule, si chère à certains qu'ils l'emploient constamment et quasi automatiquement : « Je m'en accuse comme Dieu m'en reconnaît coupable ? » Utilisable à bon droit quand on hésite sur le caractère de sa culpabilité, elle me paraît trop facile et quelque peu hypocrite quand on sait fort bien à quoi s'en tenir.

Disons en revanche, à l'usage de certaines âmes, qu'il ne faut pas voir du « mortel » partout... Un péché qui mérite, de soi, la séparation d'avec Dieu pendant l'éternité et les peines de l'enfer, cela ne se commet pas sans qu'on en ait une claire conscience ! Si cette conscience a besoin d'être formée, on demandera la lumière à son confesseur et on s'en tiendra strictement à ses indications. Cette formation de la conscience devrait être faite dans le jeune âge. On est stupéfié, en entendant des confessions d'enfants, de leur aptitude à croire mortelles des fautes qui ne sont que des peccadilles... N'y a-t-il pas là (soit dit en passant) une responsabilité qui remonte aux éducateurs, qui ne savent pas proportionner leurs gronderies à la valeur réelle (morale) des fautes enfantines ? En tout cas, ce problème de la formation de la conscience chez l'enfant devrait faire l'objet d'un examen attentif et individuel de la part des parents et des confesseurs habituels, car il est aussi dangereux de laisser les enfants croire à la gravité de fautes légères que de les laisser commettre, comme indifférents, des actes gravement répréhensibles. Une conscience scrupuleuse, angoissée, dans le jeune âge, prépare un adulte faible, replié, sans virilité, ou, par contre-coup, un adolescent qui se « libère » brutalement d'une contrainte insupportable.

Mortels ou non, on fera bien de s'habituer à accuser d'abord, en tout premier lieu, les fautes qui pèsent le plus sur la conscience, au lieu de les glisser comme par mégarde au milieu d'une longue liste de péchés sans importance... Ainsi se libérera-t-on à coup sûr de fautes qu'autrement on risquerait, cédant à une crainte sotte, de ne pas dire finalement.

Mais c'est surtout sur l'examen et l'accusation des péchés véniels que je voudrais insister ici. N'est-ce pas là que la plupart des « habitués » de la confession sont le plus déficients ?

Quelle est la doléance qu'on entend le plus souvent dans la bouche de ceux qui se confessent fréquemment ? — « La confession m'ennuie, parce que j'ai toujours à dire la même chose... » Ou encore cette autre, qui vise le confesseur : « Il ne me dit rien... » entendez : rien qui sorte de l'ordinaire et qui m'oblige à me secouer.

Or, ces deux défauts qui rendent la confession psychologiquement fastidieuse, la cause est la même : vous ne savez pas vous accuser.

Comment s'accusent la plupart des pénitents ?

Les uns (le petit nombre, il est vrai) oublient que le péché est un *acte*, non un état, et ils présentent (ou croient présenter) la couleur de leur âme en disant : « Je suis menteur, je suis coléreux, je suis impatient, etc. » Cette manière de dire n'est pas celle qui convient. Vous signalez ainsi une tendance de votre âme ; mais la confession n'est pas un exposé de vos tendances : c'est l'aveu d'actes précis, résultats sans doute de vos tendances, mais différents d'elles comme le fruit l'est de l'arbre. On peut très bien avoir une tendance au mensonge (être menteur) et n'avoir pas commis de mensonges, de fait, dans les quinze jours qui ont suivi la dernière confession. Si on en a commis, c'est « j'ai menti » qu'il faut dire, et non « je suis menteur ».

Ainsi disent d'ailleurs la plupart : « J'ai menti, j'ai manqué à la charité, j'ai été paresseux, j'ai été vaniteux, etc... » Cette forme est plus correcte, mais l'accusation n'est guère meilleure, j'entends : guère plus profitable à votre âme, guère plus susceptible de vous attirer des conseils utiles de la part de votre confesseur. Pourquoi ? Parce qu'elle est incolore. Elle ne vous a demandé aucune réflexion particulière, aucun effort de mise au point. Elle n'apporte au confesseur aucun « signalement particulier » qui lui permette de voir en quoi votre âme diffère de celle qu'il a eu à juger et à conseiller avant la vôtre. Sur dix pénitents qui se succèdent, neuf au moins pourraient présenter la même liste – et, de fait, hélas ! la présentent... Pourquoi (à moins qu'il ne vous connaisse par ailleurs) voulez-vous que votre confesseur vous donne exactement les conseils dont vous avez besoin, vous et non pas un autre ? Votre cas particulier ne lui est pas révélé par cette accusation ; elle ne lui offre aucune prise. Il faudrait qu'il fût merveilleusement psychologue et intuitif pour deviner, à travers ce rapide défilé de fautes « standards », à travers cette grille où il ne voit même pas votre visage, les mots qu'il doit dire pour vous atteindre et vous inciter à l'effort que vous, personnellement, devriez entreprendre ! On ne peut demander à tous les confesseurs d'être des Curés d'Ars. Normalement, il ne vous rendra que ce que vous lui aurez apporté.

Si, par surcroît, le pénitent se lance, comme cela arrive, dans une énumération qu'il veut rendre exhaustive, s'il prétend tout dire et débite à peu près tous les péchés véniels qui se peuvent commettre (qu'il a sans doute commis, en fait), de telle sorte que cette énumération, faite à un rythme accéléré, dure parfois plusieurs minutes, voilà le confesseur complètement noyé : « Qu'y a-t-il de caractéristique dans tout cela ? » se demande-t-il en vain. Et, ne trouvant rien, il se contente d'une exhortation générale qui vous sert peu. A qui la faute ?

Alors, comment s'accuser ?

Soulignons tout d'abord que le péché véniel est matière *libre* de confession. On n'est pas *tenu* de l'accuser. Un acte de contrition bien fait, un acte vrai d'amour de Dieu, l'usage d'un sacramental avec foi et humilité suffisent à en obtenir le pardon. Une confession qui ne comporte que des péchés véniels est donc, non une démarche nécessaire au salut, mais un moyen de sanctification. C'est un recours au sacrement, c'est-à-dire au sang purificateur de Jésus, par lequel nous sommes assainis et fortifiés ; c'est aussi, secondairement, un exercice d'humilité fondé sur la connaissance de soi et l'aveu de ce

qui gêne le progrès spirituel. Parmi les péchés véniels commis, on sera donc libre de choisir ceux que l'on veut accuser.

Est-ce à dire qu'on va choisir les plus anodins, en reléguant dans l'oubli ceux qui gênent ? Non ! Ce sera exactement le contraire. Un examen de conscience bien fait tendra à faire émerger de la foule des fautes quotidiennes celles qui, du fait de leur fréquence ou du fait de leur malice, sont les plus dangereuses pour la vitalité de l'âme. La physionomie propre de mon âme pécheresse n'est pas plus semblable à celle d'une autre âme que mon visage n'est semblable à un autre visage ; en gros, nous commettons à peu près les mêmes fautes, de même que nous avons tous un nez, une bouche, des oreilles... ; mais l'importance, *pour moi*, de telle faute, la place qu'elle tient dans ma vie spirituelle, son voisinage avec d'autres fautes de la même famille, voilà ce qui compose mon visage de pécheur. Voilà donc ce qu'un examen de conscience intelligent tendra à mettre en valeur. Inutile d'accumuler une multitude de péchés : cinq ou six, bien choisis, suffiront à se voir et à se montrer tel qu'on est sous le regard de Dieu.

Mais ces péchés (et cette remarque est sans doute la plus pratique de toutes), il s'agira de les faire émerger avec la couleur propre que nous leur avons donnée, – « J'ai menti... » : cela ne signifie rien... *Omnis homo mendax*, dit le Psaume, tout homme est menteur. De quelle manière ai-je menti ? A qui ? Dans quelles circonstances ? Pourquoi ? « J'ai menti à une amie malade qui comptait sur ma visite, parce que cela m'ennuyait d'aller la voir » : qui ne voit que cela constitue un mensonge d'une qualité spéciale ? « J'ai menti dans un salon en m'attribuant des relations que je n'avais pas ; j'ai menti à mes chefs pour obtenir un congé auquel je n'avais pas droit ; j'ai trompé un client sur la qualité de mon travail afin de pouvoir le lui compter plus cher... » : autant de mensonges différents dont l'accusation « j'ai menti » n'aurait donné aucune idée. – « Manquer à la charité » : le péché le plus courant. Pourquoi employer cette expression qui n'a aucune couleur ? Dites plutôt : « J'ai dit une parole blessante à quelqu'un que je n'aime pas, avec l'intention de lui faire de la peine » ou « j'ai témoigné du mépris à un camarade peu intelligent », ou « j'ai refusé un secours que j'aurais pu donner à un ami dans le besoin », ou « je me suis moqué d'un infirme »... – Il y a cent façons d'être vaniteux. Quelle est la vôtre ? Est-ce de passer un temps exagéré à votre toilette ? Est-ce de vous regarder dans la glace à tout propos ? Est-ce de faire la roue dans les groupes où vous vous trouvez, en essayant de capter toute l'attention par votre brillante conversation ?... – Et votre paresse, comme se manifeste-t-elle ? Par votre obstination à rester au lit quand l'heure est venue de vous lever ? Par votre négligence au devoir d'état, bâclé, à moitié fini ? Par votre nonchalance dans l'attitude ou un amour exagéré des fauteuils ?

On comprend par ces quelques exemples (qu'il serait aisé de multiplier) ce que nous voulons dire quand nous disons : accusez des actes précis, déterminez les circonstances dans lesquelles vous les avez commis, cherchez les mots les plus capables d'exprimer votre faute telle qu'elle a été dans la réalité, en tant qu'elle fut votre faute à vous et non celle de n'importe qui. Ce sera tout profit pour vous. D'abord parce que cela vous obligera à vous voir tel que vous êtes ; ensuite parce que ce vous sera salutaire humiliation (il est plus humiliant de dire : « J'ai passé chaque jour une demi-heure à me farder » que

de dire : « J'ai été vaniteuse »...); enfin parce que, d'après ces données précises, votre confesseur pourra voir l'état de votre âme et en tirer des conseils appropriés.

Vous n'êtes pas invité pour autant au bavardage. S'accuser avec précision n'est pas « raconter des histoires ». La confession ne doit pas être noyée dans un flux de récits, d'explications, de digressions, où le pénitent perd de vue qu'il s'accuse et où le confesseur ne saisit plus ce que vous avouez être péché. Parfois on entend cette prétendue confession se transformer en apologie, tout au moins en plaider ; parfois en appréciations sur le compte d'autrui ; parfois en lamentations sur le malheur des temps... Que vous ayez besoin de décharger un cœur trop lourd et de recevoir quelques consolations, ou que vous désiriez certains éclaircissements pour la conduite à tenir, rien de plus légitime. Mais séparez donc nettement les deux ordres de propos : faites votre confession proprement dite en vous en tenant strictement aux fautes ; puis avertissez le confesseur que vous avez quelque chose d'autre à lui dire.

— III —

Ainsi ne risquera-t-on pas d'oublier, comme nous l'avons déjà, au passage, noté plusieurs fois, que, dans le sacrement de pénitence, la primauté de valeur revient à la purification par le sang du Christ, non à l'exhortation du confesseur. Et que cette purification est obtenue par le regret. Cette vérité engendre une conséquence pour la manière dont vous devez apporter vos fautes au tribunal de la pénitence : à savoir qu'il ne s'agit pas d'énumérer ses péchés, mais de les *avouer*.

Pourtant, tout prêtre qui confesse est frappé chaque jour par l'espèce d'indifférence, au moins apparente, avec laquelle nombre de pénitents énoncent leurs fautes. Ils font une énumération, ils dressent une liste : qu'elle soit bien au point, il leur semble alors qu'ils ont accompli tout ce que l'Église attend d'eux. Il n'y a plus qu'à recevoir l'absolution et à s'en aller, libérés désormais. La formalité est accomplie.

Or, il n'en est rien. Rien n'est « formalité » dans le domaine des actes religieux, pas plus la messe, dont il ne s'agit pas de « s'acquitter », mais à laquelle il faut participer, que la confession, qui est essentiellement rétractation, reniement du mal qu'on a commis, pour obtenir le pardon. Affaire d'amour, affaire de cœur (c'est-à-dire de volonté). On vient reconnaître qu'on a mal fait, qu'on a manqué à l'amour qu'on devait à Dieu en refusant d'accomplir l'une ou l'autre de ses volontés (volonté que nous soyons loyaux, ou justes, ou purs, ou aimants, etc...). Cela doit se traduire dans la manière dont on dit ses péchés. *Confiteor*... dit la formule qu'il est recommandé de dire avant l'accusation : « Je confesse », je reconnais, j'avoue : c'est ma faute, je suis coupable, je me frappe la poitrine. Il faut que votre accusation soit dans la ligne de cette formule. Il ne s'agit pas de « constater » que vous avez été mauvais et de porter cette constatation à la connaissance du prêtre ; il s'agit d'exprimer un regret d'avoir été mauvais.

Il sera donc bon (et ce sera facile si on n'accuse qu'un nombre restreint de péchés) de répéter à propos de chaque faute : « Je m'accuse de... » Cela empêchera, pourvu qu'on y mette son cœur, de tomber dans la sécheresse indifférente de celui qui se contente de raconter ses fautes, au lieu de les avouer.

Convient-il d'accuser des péchés de la vie passée déjà pardonnés dans des confessions antérieures ?

Comme exercice d'humilité, il peut être bon, si cela n'apporte aucun trouble à la conscience, de se reconnaître coupable une fois de plus d'un péché ancien déjà absout. Et non seulement comme exercice d'humilité, mais parce que le sacrement portera sa grâce d'assainissement d'une manière spéciale sur le foyer d'infection d'où est sorti jadis ce péché et qui, peut-être, n'est pas entièrement nettoyé.

Aux mêmes titres, il peut être bon, en certaines circonstances graves de la vie (avant le mariage, l'entrée en religion, pendant une retraite, etc...) de faire ce qu'on appelle une « confession générale » portant, soit sur une année, soit sur une période plus longue. Mais à une condition : que ce ne soit pas en vertu d'une convention, mais d'un besoin, qu'on s'y sente poussé par une nécessité intérieure, non par l'argument : « Cela se fait. » (Et cette remarque vaut surtout pour les confessions de retraites).

Pourtant il y a des personnes qui devront s'abstenir de tout retour sur la vie passée : les scrupuleux. Les scrupuleux sont des malades, et leur maladie consiste précisément dans une inquiétude qui les rend incapables de juger s'ils ont fait ou non, s'ils ont bien fait ou mal fait telle ou telle action. Ils voudraient « être sûrs », et, plus ils cherchent cette certitude, plus elle les fuit. Au confessionnal, ils veulent être sûrs d'avoir bien tout dit, ou d'avoir bien eu une vraie contrition ; et, n'étant jamais sûrs, ils répètent, indéfiniment. Épuisante recherche, qui augmente leur maladie en prétendant l'apaiser. Un seul moyen de se guérir leur reste : obéir sans discuter au confesseur, qui leur donnera l'ordre de fermer les yeux d'une manière absolue sur tout passé proche ou lointain.

— IV —

Une forme d'inquiétude que ne connaissent pas seulement les scrupuleux mais les sincères, et qui porte sur la qualité de la contrition, s'exprime souvent ainsi : à quoi bon accuser tel péché ? Je n'en ai sûrement pas le regret puisque je sais que j'y retomberai.

Nous sommes là sur le chapitre du *ferme propos*.

Distinguons soigneusement : « Prévoir qu'on retombera » et « vouloir retomber ».

Assurément, le pénitent qui veut retomber, qui est décidé, à la première occasion, à renouveler sa faute, n'est pas un « pénitent ». Il n'a aucune contrition. Il abuse du sacrement et se fait illusion sur l'efficacité de l'absolution qui ne peut effacer un péché sans qu'il soit désavoué par son auteur. Mais ce n'est pas, Dieu merci ! le cas habituel. La plupart ont simplement un sentiment aigu de leur faiblesse, sentiment justifié par la malheureuse expérience des rechutes, ils croient savoir que leur bonne intention, mise à

l'épreuve une fois de plus, ne sera pas plus efficace à l'avenir qu'elle ne le fut dans le passé. Et ils concluent : je n'ai pas la contrition... C'est une erreur. Dans le fond, ils appellent « mal » le mal qu'ils ont fait ; ils voudraient bien ne pas l'avoir fait, et être capables de ne jamais y retomber. Mais c'est cela, la contrition ! Dieu ne nous demande pas, pour nous pardonner, que nous soyons sûrs de ne pas retomber ! (Cette certitude ressemblerait fort à la présomption). Il nous demande d'avoir l'intention de faire ce qui est en nous, avec l'appui promis de sa grâce, pour éviter le péché à nouveau. Cette intention est-elle en nous ? Alors nous n'avons pas à redouter l'hypocrisie et l'insincérité. Nos sombres pronostics ne la modifient pas. D'autant qu'ils reposent sur une défiance blâmable à l'égard de la grâce du sacrement. Si le sacrement de pénitence est un moyen de progrès, ce n'est pas tellement par l'effort psychologique qu'il demande de nous : c'est parce qu'il applique à notre âme malade le sang expiatoire et méritoire de Jésus-Christ qui est son remède. Non seulement Jésus nous accorde le pardon qu'il a obtenu à notre bénéfice par sa Passion, mais il nous donne des grâces d'assainissement et de force pour les luttes nouvelles à soutenir ; et précisément sur le plan des péchés que nous avons soumis à l'absolution. C'est en ces grâces qu'il faut mettre notre confiance, non dans les problématiques capacités de résistance de notre bonne volonté.

Ne vous inquiétez donc pas de « demain ». La grâce de demain suffira à demain, pourvu que vous restiez en confiance et en prière. Aujourd'hui, vous avez la grâce d'aujourd'hui, une grâce de contrition. Vouloir porter en imagination la tentation de demain, c'est vouloir porter un fardeau pour lequel vous n'êtes pas aidés : rien d'étonnant qu'il vous paraisse trop lourd et par avance écrasant.

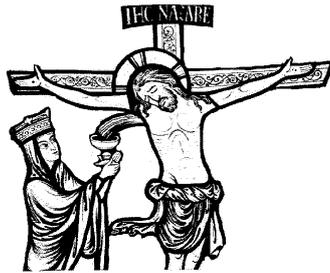
Dire ainsi n'est d'ailleurs pas inviter à l'insouciance. L'accusation doit se compléter par une résolution. Une résolution dont on confiera l'exécution au secours divin, mais que la volonté travaillera à tenir. Pour qu'elle soit efficace, il la faut prendre précise, portant sur un tel péché à éviter, non sur l'ensemble des fautes accusées ni même habituellement sur plusieurs. Mieux encore : nous nous attacherons à prévoir, d'après l'expérience du passé, les circonstances qui pourraient nous amener à la chute, les « occasions » au milieu desquelles, si nous nous y plaçons, nous risquons d'être entraînés à retomber. Et nous ferons porter la résolution sur ces occasions à éviter. Nous savons que telle compagnie nous entraîne à la médisance, que telles lectures nous orientent vers l'impureté, que tel tiroir ouvert réveille des rancunes mal endormies, que tel genre de conversation excite notre bile : la résolution sera de fuir cette compagnie, de nous interdire ces lectures, de laisser fermé ce tiroir, d'éviter ce thème de conversation. Agir ainsi, c'est se prendre tel qu'on est, capable de succomber là où un autre resterait fort ; c'est ne pas « tenter Dieu » en s'exposant présomptueusement ; c'est donc être logique avec sa contrition.

Pourquoi, de temps en temps, ne pas garantir sa résolution en la soumettant au confesseur à la fin de son accusation ? Cela aiderait certainement à la mieux tenir.

Ainsi pratiquée, la confession ne sera plus cette répétition fastidieuse de péchés « standards » qu'elle est trop souvent et qui est une corvée. Elle prendra place, comme un des plus puissants, dans les moyens de sanctification que l'Église du Christ met à notre

disposition. En allant au tribunal de la pénitence, nous aurons conscience d'aller au Christ en croix, qui tient en ses mains crucifiées le pardon qu'il a obtenu à notre bénéfice, le sang dont il veut nous laver. Conscients de notre misère, et d'autant plus que nous aurons été plus lucides dans le regard porté sur nos faiblesses quotidiennes, confiants dans sa miséricorde, et d'autant plus que nous l'aurons supplié de nous faire détester notre péché, nous franchirons le seuil du confessionnal dans l'humble disposition de l'enfant prodigue : « Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi : je ne suis pas digne d'être appelé ton fils. »

C'est pourquoi nous pourrons nous retirer avec une force nouvelle, fondée sur l'assurance libératrice : « Va en paix, mon fils, ta foi t'a sauvé. »



Le sang rédempteur du Christ recueilli
par l'Église
d'après un vitrail de Bourges

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !